



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 25 Novembre 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/028

TOURLAVILLE - RESIDENCE DES FRANCTERRES - TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉTANCHÉITÉ SUR 29 LOGEMENTS INDIVIDUELS - PLAN DE FINANCEMENT

Cette résidence construite en deux phases, 2005 pour 45 logements et 2006 pour 6 logements, est composée de 8 logements collectifs et 43 logements individuels. Elle a été construite dans le cadre d'un bail à construction dont l'échéance est fixée au 31/12/2060.

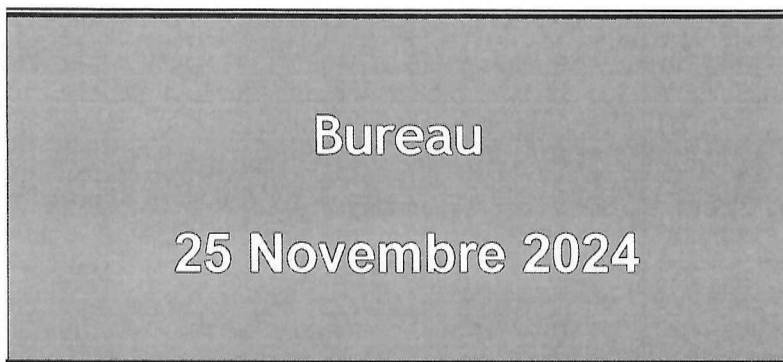
Par délibération B-24-012 du 24 mai 2024, il a été décidé de lancer une première phase d'opération de réfection des toitures sur 22 logements, suite aux nombreuses réclamations concernant des fuites et infiltrations venant des toitures et éléments s'y rapportant

Une seconde phase d'opération doit être effectuée sur les 29 logements restants.

La déclaration de travaux a été obtenue le 16/05/2024.

Le prix de revient prévisionnel est estimé à 797 029.65 € TTC, est décomposé comme suit :

Foncier	0 €
Bâtiment	796 913.25 € TTC
Honoraires	0 €
Divers	116.40 €
TOTAL TTC	797 029.65 € TTC



L'an deux mille vingt-trois, le 25 novembre à 16h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 15 Novembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL,
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (Mandataire : Mme GRUNEWALD)
- ☞ M. LEQUILBEC

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale et Marchés

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

Subventions	0 €
Bâtiment	0 €
Fonds propres	797 029.65 € TTC

Le Bureau valide le programme de réhabilitation et son plan de financement, et autorise la Directrice Générale à engager les dépenses nécessaires pour réaliser les travaux.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 25 Novembre 2024.

Copie Certifiée conforme
La Directrice Générale





VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 25 Novembre 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/029

CHERBOURG-EN-COTENTIN - 44/48 RUE TOUR CARRÉE - FIXATION DU LOYER DU GARAGE RATTACHÉ AU LOGEMENT PLAÏ, ACCESSIBLE PMR.

Dans le cadre du programme de résorption de l'habitat insalubre (RHI), le Bureau a décidé, par délibération n°B-17/020 du 04 Septembre 2017, d'acquérir un ensemble immobilier situé au 44 à 48 rue Tour Carrée.

Par délibération n°B19/019 du 23 septembre 2019, il a été décidé de réaliser un programme de construction de 8 logements (4T2 et 4T3) répartis comme suit : 6 logements de catégorie PLUS et 2 logements de catégorie PLAÏ, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.

A ce logement, situé en rez-de-chaussée, est attribué exclusivement un garage dont il convient de fixer le loyer annexe comme suit :

➤ Garage : 35 € mensuel

Le Bureau autorise la Directrice Générale à fixer le loyer du garage aux conditions précitées.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 25 Novembre 2024.

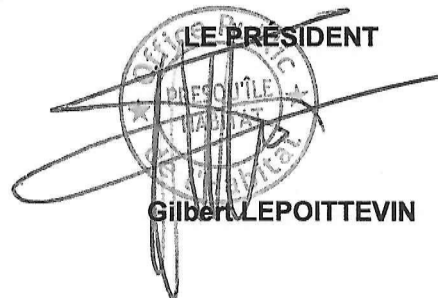
Copie certifiée conforme

La Directrice Générale



Patricia PEIT

LE PRÉSIDENT



Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau

25 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 25 novembre à 16h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 15 Novembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL,
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (Mandataire : Mme GRUNEWALD)
- ☞ M. LEQUILBEC

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale et Marchés